

Programme d'investissements d'avenir : innover pour la résilience de nos modèles économiques



Soutenir l'innovation sous toutes ses formes

Conforter les positions nationales dans les secteurs d'avenir

Description de la mesure

Dans son volet dirigé, le Programme d'Investissements d'Avenir cible quelques secteurs, marchés ou technologies prioritaires pour la résilience et la souveraineté de l'économie : cybersécurité, technologies quantiques, industries de santé, industries culturelles et créatives. De nouvelles stratégies pourront par la suite être prévues dans d'autres secteurs ou technologies prioritaires (ex : intelligence artificielle).

Les projets sont sélectionnés à travers des procédures compétitives, adaptées au secteur ciblé et à la maturité des innovations visées (appels à projets ou à manifestation d'intérêts, programmes prioritaires de recherche, « grands défis » d'innovation de rupture...). Ils peuvent être portés par des entreprises, des laboratoires, des collectivités, souvent en collaboration.



Pilote: État (Secrétariat général pour l'investissement)



Partenaires: Conseil régional, branches professionnelles, Bpifrance, universités, acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, laboratoires, collectivités territoriales



Financement national 2021-2023 :

- 2,6 Mds € pour les stratégies d'investissement prioritaires pour l'indépendance économique (ex : intelligence artificielle, cloud, cybersécurité, technologies quantiques, santé digitale, bioproduction de thérapies innovantes, lutte contre les maladies infectieuses et émergentes, numérique et enseignement, industries culturelles et créatives, industries spatiales)
- 500 M € pour les investissements en fonds propres



Calendrier : mise en œuvre en 2020



Démarches

Se connecter au site du Secrétariat général pour l'investissement https://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi